

## Résumé

du colloque sur le droit des patients organisé par la Faculté de Droit et d'Economie et l'ARAR les 24 et 25 nov 2012.

La loi du 4 mars 2002, dite «Loi Kouchner», relative aux droits des patients a révolutionné les rapports entre les patients et les professionnels de santé en visant à instaurer une « démocratie sanitaire » centrée sur le patient, devenu véritable acteur de son parcours de soins.

Les droits des patients ont considérablement progressé au cours de la dernière décennie. Ils s'inscrivent au cœur de la relation médecin / patient au travers de concepts majeurs tels que l'information, le consentement, le secret professionnel, l'accès aux données personnelles, la médiation, etc.

L'importance de la connaissance de ces droits a conduit au lancement officiel fin 2010, par le Ministère de la Santé, de « 2011, année des patients et de leurs droits », projet qui s'appuie sur le bilan de la loi du 4 mars 2002 remis au Ministre de la Santé le 24 février 2011.

Ce Colloque avait pour objectif essentiel de former les professionnels de santé, les professionnels du droit ainsi que toute personne dont l'activité professionnelle concerne les droits des patients. En effet, les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui sont au contact quotidien des usagers ont rarement pu appréhender ces thématiques, qui ne sont encore que trop peu incluses dans leurs cursus de formation initiale. Il en est de même des avocats chargés de la défense d'un patient hospitalisé lesquels, sauf à avoir suivi un cursus spécialisé, se trouvent confrontés à des questions d'une redoutable complexité.

Ce Colloque fut l'occasion de rassembler des professionnels du droit, des professionnels de santé des secteurs sanitaire et médico-social, des institutionnels du domaine de la santé (collectivités territoriales et services de l'Etat), de la médecine libérale et des associations représentant les patients et les usagers du système de santé autour d'une thématique transversale fondamentale dans la réalisation de la « démocratie sanitaire » voulue par les lois du 4 mars 2002 et du 22 avril 2005.

Le colloque a réuni une soixantaine de participants très impliqués dans les débats sur les thèmes abordés :

### L'information

- Le droit à l'information
- Le droit au secret

### Le consentement

- L'objet du consentement
- L'expression du consentement
- Le refus de soins

### Le contentieux

- L'accès aux données médicales personnelles
- La médiation
- Les recours juridictionnels

Pour chacun des 8 thèmes étudiés, ce colloque s'est voulu interactif et articulé autour de trois interventions croisées : le JURISTE, qui présentait l'état du droit positif, le MEDECIN, qui expliquait l'exercice et les difficultés de la pratique et le PATIENT qui exposait ses attentes. Ces présentations ont toutes été suivies d'un riche débat avec la salle.